
Mise en œuvre du financement axé sur la personne dans la formation professionnelle supérieure

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation

A partir de 2018, les personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs recevront un soutien financier réglé de manière uniforme dans toute la Suisse. La Confédération accroît ainsi son engagement en faveur des examens fédéraux. Les subventions seront versées directement aux personnes ayant suivi des cours. En février 2017, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de révision de l'ordonnance sur la formation professionnelle nécessaire à cet effet. La procédure de consultation se terminera fin mai 2017.

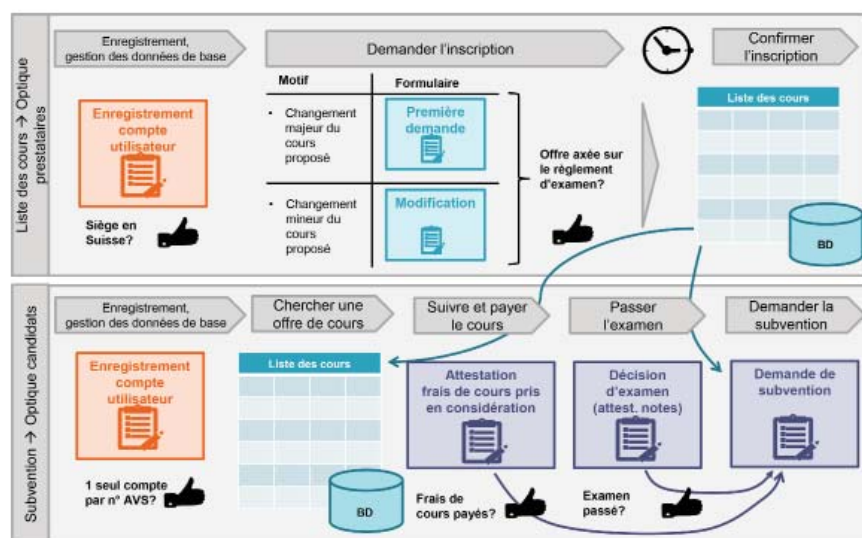
La formation professionnelle supérieure est financée par les pouvoirs publics et par des acteurs privés. La charge financière de la formation professionnelle supérieure en cours d'emploi, soit des examens fédéraux et des cours préparatoires correspondants, est assumée en grande partie grâce à un important engagement de la part des employeurs et des candidats aux examens.

Alors que l'organisation des examens fédéraux est subventionnée par la Confédération à 60%, voire à 80% au maximum, les cours préparatoires ne sont financés qu'en partie et seulement par les cantons. Le système d'études au degré tertiaire (écoles supérieures, hautes écoles), quant à lui, est principalement financé par les pouvoirs publics.

Equilibre des charges au degré tertiaire

Le nouveau système de financement axé sur la personne vise une augmentation des subventions que la Confédération allouait jusqu'ici aux cantons. Ces subventions seront versées directement aux personnes qui ont suivi un cours préparatoire à un examen professionnel fédéral ou à un examen professionnel fédéral

Octroi du financement axé sur les personnes vu sous l'angle des prestataires de cours préparatoires et des candidats aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs



BD: banque de données.

La liste des cours préparatoires est un élément central du nouveau mode de financement. Indépendamment de la réussite ou de l'échec à l'examen, les personnes ayant passé un examen fédéral pourront demander à la Confédération une subvention fédérale pour les frais imputables des cours préparatoires figurant sur la liste. Graphique: SEFRI, état mars 2017.

supérieur et qui se se présentent ensuite à l'examen fédéral. Il s'agit de niveler les différences de charges financières entre les étudiants de la formation professionnelle supérieure et ceux des hautes écoles, d'augmenter ainsi l'attrait des examens fédéraux et de contribuer à la couverture des besoins en personnel qualifié (initiative visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié).

L'introduction du nouveau régime de financement nécessitait une modification de la loi sur la formation professionnelle (LFPr). Cette modification a été approuvée par le Parlement en décembre 2016. Les Chambres fédérales ont complété le modèle de base qui leur avait été soumis par le Conseil fédéral (subventions fédérales versées a posteriori) en prévoyant que, sur demande, la Confédération pourra aussi accorder des contributions partielles aux participants aux cours avant l'examen fédéral. Les modalités d'exécution du nouveau modèle de financement seront définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr). Le projet de révision de l'OFPr est prêt pour la procédure de consultation.

Grandes lignes du financement axé sur la personne

- Taux de subventionnement: le taux de subventionnement des frais des cours pris en considération (50% au maximum) sera défini par le Conseil fédéral dans l'OFPr. La décision définitive devrait tomber en automne 2017.
- Limite supérieure: une limite supérieure est définie pour le calcul des subventions fédérales aux examens professionnels fédéraux ou professionnels fédéraux supérieurs. Le montant des limites supérieures est défini dans l'OFPr. Il est proposé de les fixer à 19000 francs pour les examens professionnels fédéraux et à 21000 francs pour les examens professionnels fédéraux supérieurs. Ces montants couvrent les frais de la quasi-totalité des cours proposés sur le marché. La décision définitive devrait tomber en automne 2017.
- Versement lié à l'examen fédéral: le versement des subventions est lié à la condition de passer l'examen fédéral (indépendamment de la réussite ou de l'échec à l'examen).

Cette condition permet de tracer la limite entre le financement des cours préparatoires et celui de la formation continue à des fins professionnelles, qui se déroule en partie dans ces cours préparatoires. Les contributions fédérales seront versées a posteriori, soit après l'examen fédéral. Dans des cas particuliers, la Confédération pourra, sur demande, accorder des contributions partielles avant l'examen fédéral, dans les cas où les participants aux cours n'ont pas les moyens de régler le préfinancement avant de recevoir les contributions fédérales ou qu'ils ne bénéficient d'aucun soutien de la part des employeurs, des associations de branche, des cantons ou de tiers.

- Entrée en vigueur : le nouveau mode de financement devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2018. Les personnes domiciliées en Suisse qui ont suivi des cours préparatoires et qui passent un examen fédéral après le 1er janvier 2018 pourront – indépendamment du résultat de l'examen – demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires suivis. Pour bénéficier d'une subvention, le cours en question doit figurer sur la liste des cours préparatoires, avoir commencé après le 1er janvier 2017 et ne pas faire l'objet de subventions cantonales par le biais de l'accord intercantonal sur les écoles supérieures (AESS).

Contact

Rémy Hübschi, SEFRI
 Chef de la division Formation professionnelle supérieure
 ☎ +41 58 462 21 27
 ✉ remy.huebschi@sbfi.admin.ch

Informations complémentaires

🌐 www.sbfi.admin.ch/hbbfinanzierung
 Le SEFRI présente le projet mis en procédure de consultation le 27 avril 2017, de 9 h 30 à 12 h 00, au Stade de Suisse à Berne. La manifestation est ouverte à tous les organes responsables des examens fédéraux, aux prestataires des cours préparatoires ainsi qu'à d'autres milieux intéressés.

Inscription:

🌐 www.sbfi.admin.ch/infobbb